

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

## PRESS RELEASE

Brussels, 25 January 1978  
118/78 (Presse 11)

The Council of the European Communities will hold its 498th meeting on Monday 30 January 1978 (11.00) in the Charlemagne Building, 170 rue de la Loi, Brussels, with Mr Poul DALSGER, Minister for Agriculture of the Kingdom of Denmark, in the Chair.

The discussions at this meeting will be devoted to questions relating to the common fisheries policy (internal and external aspects).

o

o

o

The President of the Council will hold a press conference after the meeting.

---



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

498th meeting of the Council

- Fisheries -

Brussels, 30 and 31 January 1978

President: Mr Poul DALSGER,  
Minister of Agriculture  
of the Kingdom of Denmark



30.I.78

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Antoine HUMBLET                    Minister for Agriculture and  
Small Firms and Trades

Denmark:

Mr Poul DALSGER                    Minister for Agriculture  
Mr Svend JAKOBSEN                Minister for Fisheries  
Mr Jørgen HERTOFT                State Secretary  
Ministry of Fisheries

Germany:

Mr Joseph ERTL                    Federal Minister for Agriculture  
Mr Hans-Jürgen ROHR              State Secretary,  
Federal Ministry of Agriculture

France:

Mr Marcel CAVAILLE                State Secretary at the  
Ministry of Public Works and  
Regional Development, responsible  
for Transport (Fisheries)

Ireland:

Mr Brian LENIHAN                Minister for Fisheries

Italy:

Mr Vito LATTANZIO                Minister for Shipping and  
Transport  
Mr Vito ROSA                    State Secretary at the Ministry  
of Shipping

Luxembourg:

Mr Joseph WEYLAND

Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr Aart de ZEEUW

Director-General,  
Ministry of Agriculture

United Kingdom:

Mr John SILKIN

Minister of Agriculture,  
Fisheries and Food

The Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

c

o

o

FISHERIES POLICY

-- Internal aspects

The Council noted that, despite the fact that substantial progress had been made towards solving the numerous problems arising in connection with the formulation of a new common fisheries policy, it was not possible to reach an overall agreement. However, all the delegations expressed their intention of continuing their efforts to reach a solution.

In order to prevent a legal vacuum from **occurring from** 1 February 1978, after the expiry of certain Community conservation measures, a draft decision providing for interim measures was submitted to the Council. This draft would state that the Council had agreed on those aspects of the Commission proposals before the Council which had not been contested. Eight delegations were able to agree to this draft. These delegations confirmed that any national measures that their countries might be forced to take in order to fill the legal vacuum from 1 February would be adopted in accordance with this draft decision.

The United Kingdom gave an assurance that its national measures would be strictly necessary, non-discriminatory and in conformity with the Treaty, and that the Commission's approval would be sought.

- External aspects -

The Council extended the interim arrangements applicable to Swedish vessels for one month and those applicable to Spanish vessels up to 20 February 1978.

The Council adopted a Regulation laying down the fishery arrangements for certain third countries in the 200-mile zone off the coast of the French Department of Guyane until 31 May 1978.

The Council adopted a Regulation establishing a quota of 1,000 tonnes of herring from the West Scotland stock to be granted to Norway for the period from 1 to 28 February 1978 to allow the continuation of reciprocal arrangements between the Communities and Norway concerning fisheries.

In the case of the Faroe Islands, the Council took the necessary measures to allow an immediate resumption of fishing activities which had been suspended on a reciprocal basis since 1 January 1978.

---

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agricultural questions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Directives:

- on the approximation of the laws of the Member States relating to materials and articles which contain vinyl chloride monomer and are intended to come into contact with foodstuffs;
- amending for the second time Directive 70/357/EEC on the approximation of the laws of the Member States concerning the antioxidants authorized for use in foodstuffs intended for human consumption;
- amending for the sixth time the Directive of 23 October 1962 on the approximation of the laws of the Member States concerning the colouring matters authorized for use in foodstuffs intended for human consumption;
- amending for the thirteenth time Directive 64/54/EEC on the approximation of the laws of the Member States concerning the preservatives authorized for use in foodstuffs intended for human consumption.

o

o

o

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation concerning an amendment to the representative conversion rate used in the agriculture sector for the Italian lira and the pound sterling (see Press Releases of 24.I.1978 No 111/78 Presse 9 and 31.I.1978 No 158/78 Presse 13 + Corr. 1).

Food aid

The Council recorded its agreement on the programme of aid in the form of cereals for 1978 on the understanding that the section on national projects would be finalized at a later date.

Aid under Community projects is broken down as follows:

Recipient	Quantity in '000 tonnes
<u>I. COUNTRY</u>	
Afghanistan	5
Bangladesh	115
Bolivia	2
Cape Verde	7
Chad	3.5
Comoros	5
Egypt (1)	67
Ethiopia	10
Gambia	3
Ghana	12.5
Guinea Bissau	7.5
Guinea Conakry	5
Honduras	7
Jamaica	1
Jordan	17
Lebanon	20
Lesotho	1.5

(1) Egypt is also to receive a quantity of 48,000 t allocated to it from the 1977 reserve (Council Decision of 29 December 1977).

Recipient	Quantity in 000 tonnes
Mauritania	3.5
Mauritius	7
Mozambique	10
Niger	4
Pakistan	30
Peru	7.5
Rwanda	2
Sao Tomé and Principe	1.8
Senegal	18
Sri Lanka	27
Sudan	7
Tanzania	5
Togo	3
Upper Volta	8.5
Vietnam	80
Yeman AR	7
Yemen PDR	4.5
Zaire	10
Zambia	6
<b>II. <u>INSTITUTIONS</u></b>	
CRS (Chile)	15
ICRS	15
LRCS	1.5
UNICEF	15
UNRWA	40
WFP	55
<b>III. <u>RESERVE</u> (1)</b>	48.2
<b>IV. <u>TOTAL</u></b>	720.5

(1) The reserve is to cover requests not yet received, particularly from Sahel countries and Somalia, and to cope with emergencies. It includes a project on 3,500 t entered in advance in favour of Djibouti.

Commercial questions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision authorizing prolongation or tacit renewal of certain trade agreements concluded between Member States and third countries.

Social Affairs

On a proposal from the Irish Government, the Council appointed Mr John KEANE and Mr Patrick HAYDEN of the Department of Labour as members and Mr Paschal LEONARD of the Permanent Representation of Ireland as an alternate member of the Advisory Committee on Freedom of Movement for Workers, to replace Mr E.R. O'NEILL and Mr Paschal LEONARD, members who have resigned, and Mr Kevin BONNER, alternate member who has resigned, for the remainder of their respective terms of office, which run until 10 October 1979.

The Council also, acting on a proposal from the Irish Government, appointed Mr G.B. O'SULLIVAN of the Department of Labour as a member of the Administrative Board of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, to replace Mr Tadhg O'CARROLL, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 14 March 1979.

Lastly the Council, acting on a proposal from the Irish Government, appointed Mr W. WHITE, Inspector at the Department of Education, as an alternate member of the Advisory Committee on Vocational Training, to replace Mr Peter J. CONNOLLY, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 20 June 1978.

073770

NOTE BIO (78)29 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

-----  
PREPARATION CONSEIL PECHE  
-----

IL EST FORT DIFFICILE DE PREVOIR LES CHANCES DE SUCCES DU CONSEIL PECHE QUI DEBUTE CE MATIN A 11 HEURES. IL EST VRAI QUE, LORS DE LA REUNION INFORMELLE DE VENDREDI ET SAMEDI DERNIERS A BERLIN, LES MINISTRES ONT FAIT BEAUCOUP DE PROGRES, MAIS CECI, EN L'ABSENCE DE LA DELEGATION BRITANNIQUE. TOUTES LES RESERVES BRITANNIQUES, NOTAMMENT CELLES QUI CONCERNENT L'EXCLUSIVITE OU LA PREFERENCE A ACCORDER A SES PECHEURS, RESTENT DONC SUR LA TABLE, ET CE SONT PRECISEMENT CES RESERVES QUI ONT EMPECHE L'ACCORD JUSQU'ICI. LA DELEGATION IRLANDAISE A EGALEMENT MAINTENU QUELQUES RESERVES ET PLUS SPECIALEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DROITS HISTORIQUES DANS LA ZONE COTIERE DE 12 MILLES. CETTE ZONE SERA, SELON LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, RESERVEE AUX PECHEURS COTIERS TOUT EN RESPECTANT LES DROITS HISTORIQUES DE PECHE D'AUTRES PAYS DANS CES MEMES ZONES. L'IRLANDE INSISTE SUR LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE CES DROITS. PARLANT A LA PRESSE, A LA FIN DU CONSEIL INFORMEL, M. GUNDELACH A CEPENDANT INDIQUE QUE LES RESERVES IRLANDAISES NE LUI SEMBLAIENT PAS INSURMONTABLES ET QUE TOUT DEPENDRAIT DE L'ATTITUDE BRITANNIQUE.

L'ABSENCE DE LA DELEGATION BRITANNIQUE A BERLIN NE FACILITERA PAS LES TRAVAUX. SI TOUTES LES DELEGATIONS ONT MINIMISE, VIS-A-VIS DE L'EXTERIEUR, L'IMPORTANCE DE L'ABSENCE BRITANNIQUE, EN SOULIGNANT LE CARACTERE INFORMEL DE LA REUNION, PLUSIEURS MINISTRES ET M. GUNDELACH ONT NEANMOINS CLAIREMENT EXPRIME LEURS REGRETS ET N'ONT PAS MANQUE DE RAPPELER QUE LA DECISION DE SE REUNIR A BERLIN AVAIT ETE PRISE A L'UNANIMITE PAR LES NEUF PAYS. ON SAIT QUE L'ABSENCE DU MINISTRE SILKIN A BERLIN ETAIT MOTIVEE PAR LES RESERVES EMISES PAR LA R.F.A., LES PAYS-BAS ET LA BELGIQUE A L'EGARD DE LA DEVALUATION DE 7,5 0/0 DE LA LIVRE VERTE SOUHAITEE PAR LA GRANDE-BRETAGNE. LES RESERVES N'AVAIENT CEPENDANT AUCUN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE LA PECHE MAIS VISAIENT CLAIREMENT L'ATTITUDE BRITANNIQUE DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS SUR LES PRIX AGRICOLES DE LA PROCHAINE CAMPAGNE. M. SILKIN A INSISTE A PLUSIEURS REPRISES SUR UNE AUGMENTATION EXTREMEMENT FAIBLE, ET MEME D'UN GEL DE CERTAINS PRIX TANDIS QUE LA DEVALUATION ACCORDE AUX SEULS AGRICULTEURS BRITANNIQUES UNE AUGMENTATION DE L'ORDRE DE 8 0/0. LES RESERVES N'ONT PAS ETE LEVEES HIER AVANT MINUIT DE SORTE QUE LA DEVALUATION DE LA LIVRE DEVRA DE NOUVEAU ETRE EVOQUEE, EVENTUELLEMENT AU COURS D'UN CONSEIL SPECIAL.

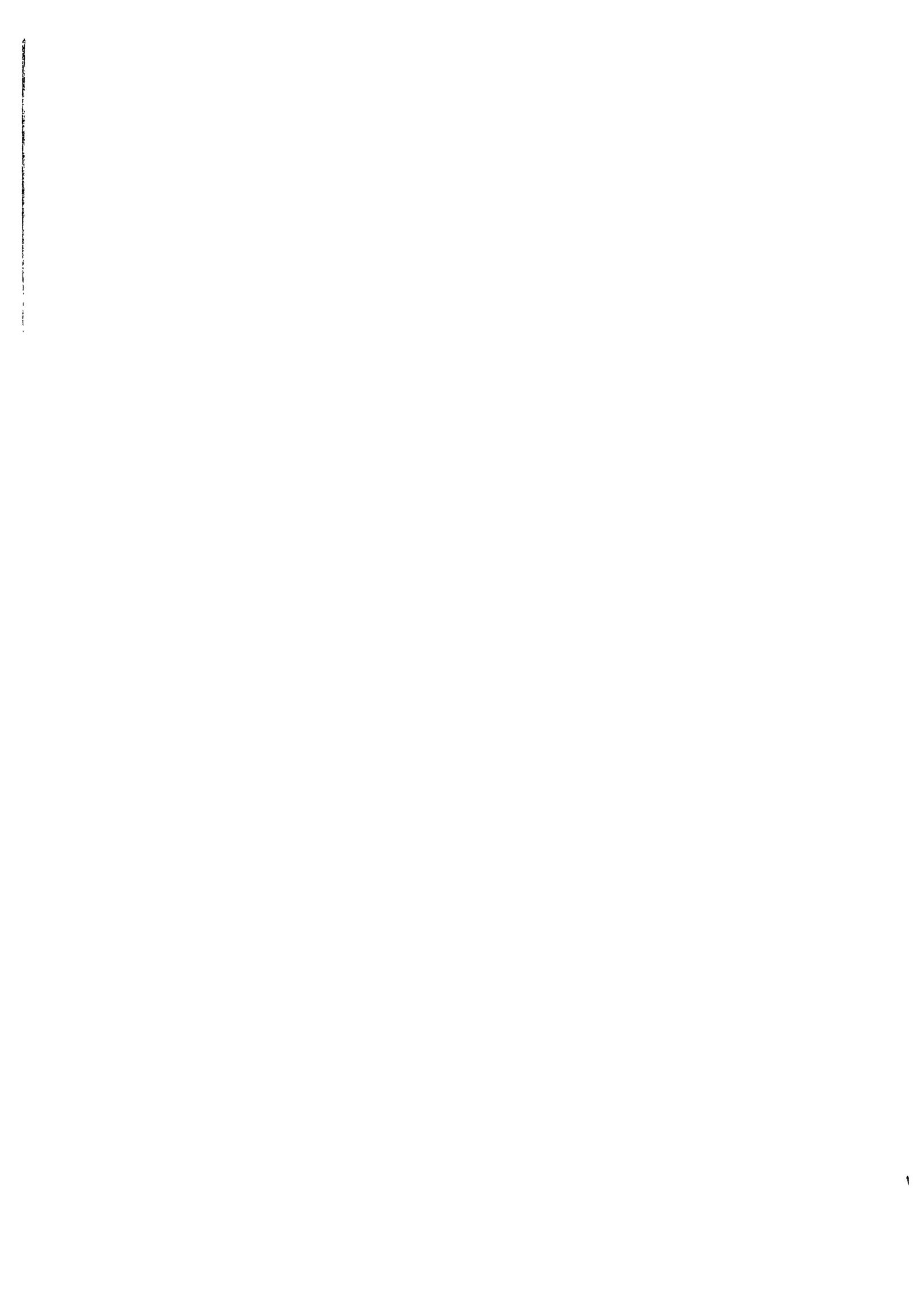
(A SUIVRE)  
AMITIES,  
M. SANTARELLI,

NNNN

IAN DER PAS GPP B.1/4 2205

M. SANTARELLI





NOTE BIO (78) 29 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

-----  
CONSEIL PECHE  
-----

LE MINISTRE BRITANNIQUE, M. SILKIN, A DONNE UNE CONFERENCE DE PRESSE A 10 HEURES CE MATIN DURANT LAQUELLE IL A FAIT LA DECLARATION SUIVANTE : ' I AM GLAD TO KNOW THAT THE GERMANS HAVE NOW MADE CLEAR TO US THAT THEY DO NOT NOW MAKE A LINK BETWEEN THE DEVALUATION OF THE GREEN POUND AND THE COMMON FISHERIES POLICY. I AM ASTONISHED, HOWEVER, TO HEAR THAT THEY HAVE BLOCKED THE DEVALUATION OF THE BRITISH GREEN POUND BY 7,5 O/O. THIS IS CONTRARY TO ALL PRECEDENT AND QUITE UNACCEPTABLE. INDEED IT IS INCONSISTENT WITH THE FREQUENTLY EXPRESSED WISH OF THE GERMANS AND OTHERS THAT THE GREEN POUND SHOULD BE BROUGHT CLOSER TO THE MARKET RATE. AS FOR THE 1978/79 PRICE FIXING I SHALL, AS I SAID IN THE HOUSE OF COMMONS LAST THURSDAY, CONSIDER THE COMMISSION'S PROPOSALS ON THEIR MERITS. I SHALL BE DISCUSSING THIS MATTER WITH MY EEC COLLEAGUES LATER TODAY'.

EN REPONSE A DES QUESTIONS, M. SILKIN A AJOUTE QU'IL N'ETABLIRAIT LUI-MEME JAMAIS DE LIENS ENTRE DES SUJETS AUSSI DIFFERENTS QUE LA PECHE ET LA DEVALUATION DE LA LIVRE. SON ABSENCE A BERLIN N'ETAIT PAS UN BOYCOTT. IL AVAIT DU RENONCER A CE VOYAGE POUR EXPLIQUER AU PARLEMENT BRITANNIQUE LA RAISON POUR LAQUELLE DES PAYS QUI S'ETAIENT TOUJOURS PRONONCES EN FAVEUR D'UNE DEVALUATION DE LA LIVRE VERTE S'Y OPPOSAIENT A PRESENT. A LA QUESTION DE SAVOIR S'IL AVAIT L'INTENTION DE BLOQUER LES DISCUSSIONS SUR LA PECHE JUSQU'AU MOMENT OU LES RESERVES A L'EGARD DE LA DEVALUATION DE LA LIVRE SERAIENT LEVEES, M. SILKIN N'A PAS DONNE DE REPONSE DIRECTE. IL A DECLARE QU'IL DESIRAIT DEUX CHOSES : UNE DECLARATION PUBLIQUE NIANT LE LIEN ENTRE LA PECHE ET LA DEVALUATION ET UNE EXPLICATION DES RAISONS QUI SONT A LA BASE DES RESERVES. DANS LE CAS OU CES CLARIFICATIONS NE POURRAIENT PAS ETRE FOURNIES, IL AURAIT A INSISTER POUR QU'UNE EXPLICATION LUI SOIT DONNEE.

M. SILKIN NE S'EST PAS MONTRE FORT OPTIMISTE QUANT A LA POSSIBILITE D'UN ACCORD SUR LE REGIME INTERNE DE LA PECHE AU COURS DE LA REUNION D'AUJOURD'HUI. IL S'AGIT A PRESENT, SELON LUI, DE CONFLITS D'INTERETS DONT LA SOLUTION DEMANDE DU TEMPS ET DE LA PATIENCE.

LE MAINTIEN DES RESERVES ALLEMANDES, BELGES ET NEERLANDAISES NE CONCERNE PAS LA DEVALUATION DE LA LIRE VERTE (6 O/O) QUI POURRA ENTRER EN VIGUEUR LE 1ER FEVRIER POUR LES VIANDES BOVINE ET PORCINE, LE SUCRE ET LES PRODUITS LAITIERSA MOINS QUE DES DIFFICULTES DE DERNIERE MINUTE NE SURGISSENT.(A SUIVRE)AMITIES,M.SANTARELLI  
NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 30.1.78 X X

M. SANTARELLI









XXX

073773

NOTE BIO (78) 29 SUITE 3 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M.LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

-----  
CONSEIL PECHE  
-----

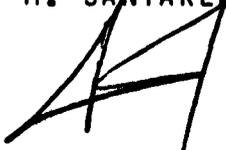
LORSQUE LES MINISTRES ONT INTERROMPU LEUR REUNION, VERS DEUX HEURES DU MATIN, UN ACCORD SUR LE REGIME INTERNE DEFINITIF PARAISSAIT EXCLU. ON POURRA, APRES LA REPRISE DES TRAVAUX, MARDI A 14.30 HEURES, TOUT AU PLUS ESPERER UN COMPROMIS SUR UN REGIME TRANSITOIRE MAIS IL N'Y A, MEME A CE SUJET, QUE PEU D'OPTIMISME AU SEIN DES DIFFERENTES DELEGATIONS. M. GUNDELACH A DECLARE AUX JOURNALISTES QU'IL NE FALLAIT PAS EXCLURE L'ECHEC.

LES DISCUSSIONS AVAIENT ETE ENTAMEES AVEC UNE SORTE DE FORMALISATION DES ACCORDS OBTENUS A BERLIN ENTRE HUIT DELEGATIONS. LA DELEGATION BRITANNIQUE N'A CEPENDANT LEVE AUCUNE DE SES RESERVES. ELLE EN A MEME FORMULE DE NOUVELLES. QUAND LE CONSEIL A VOULU ABORDER UN PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LES PLANS DE PECHE ET LA MANIERE DONT CEUX-CI POURRAIENT ASSURER UNE CERTAIN PRIORITY AUX PECHEURS COTIERS, M. SILKIN A CLAIREMENT INDIQUE QU'IL EXCLUAIT UN ACCORD D'ENSEMBLE AVANT LE 1ER FEVRIER, DATE A LAQUELLE LES REGIMES INTERNE ET EXTERNE PROVISOIRES EXPIRERONT. LA RESOLUTION SUR LES PLANS DE PECHE CONTENAIT, SELON M. SILKIN, DE BONNES IDEES MAIS NE LUI DONNAIT PAS SATISFACTION SUR LA QUESTION DES ZONES COTIERES AVEC PREFERENCE POUR LES PECHEURS BRITANNIQUES. DE PLUS, IL RESTAIT UNE QUINZAINE D'AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES IDEES BRITANNIQUES ETAIENT ENCORE TROP ELOIGNEES DE CELLES DES AUTRES DELEGATIONS. M. SILKIN A DEMANDE QUE LES NEGOCIATIONS SOIENT POURSUIVIES "EN BILATERAL" POUR SORTIR DE LA "POLARISING ATMOSPHERE" DU CONSEIL. DANS L'ATTENTE D'UN ACCORD QUI NECESSITERA, SELON L'AVIS DU MINISTRE BRITANNIQUE, ENCORE DEUX MOIS ENVIRON, LE CONSEIL POURRAIT DECIDER DE MAINTENIR LE STATU QUO POUR LES ACTIVITES DE PECHE TOUT EN PREVOYANT LA CONTINUATION DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS. CETTE PROPOSITION A CREE UNE IRRITATION MANIFESTE CHEZ PLUSIEURS DELEGATIONS QUI ONT RAPPELE LES NOMBREUX MOIS DE NEGOCIATIONS LABORIEUSES QUI AVAIENT FINALEMENT PERMIS A HUIT DELEGATIONS DE SE METTRE D'ACCORD SUR LA QUASI-TOTALITE DU PAQUET. ILS ONT EGALEMENT SOULIGNE L'IMPORTANCE D'ARRIVER A UN ACCORD INTERNE LORS DE LA PRESENTE SESSION EN VUE DE LA POURSUITE DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS ET POUR RASSURER LES PECHEURS COMMUNAUTAIRES EN CE QUI CONCERNE LEURS PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES. IL NE POURRAIT ETRE QUESTION, UNE NOUVELLE FOIS, DE REPORTER SIMPLEMENT L'ECHEANCE POUR LA DEFINITION DU REGIME INTERNE. LE MINIMUM REQUIS PAR LA PLUPART DES AUTRES DELEGATIONS ETAIT UN REGIME TRANSITOIRE POUR TOUTE L'ANNEE 1978 SE BASANT SUR L'ACCORD "A HUIT" REALISE INFORMELLEMENT A BERLIN. LA DELEGATION BRITANNIQUE A CEPENDANT REJETE CETTE CONTRE-PROPOSITION, PARCE QU'ELLE////

NNNN

DER PAS GPP B. 1/4 2205 31.1.78 X X

M. SANTARELLI



P1

XXX

346615

PREJUGEAIT, A SON AVIS, TROP DE L'AVENIR.

M. GUNDELACH N'A PAS VOULU ENGAGER LA COMMISSION DANS LA VOIE D'UNE SOLUTION INTERIMAIRE ET N'A, PAR CONSEQUENT, PAS FAIT DE PROPOSITIONS DANS CE SENS. VU TOUS LES EFFORTS FAITS ET TOUTES LES PROPOSITIONS PRESENTEES PAR LA COMMISSION AFIN DE RENDRE POSSIBLE L'ACCORD SUR LE REGIME DEFINITIF, LE CONSEIL DEVRA PRENDRE SES PROPRES RESPONSABILITES S'IL VEUT A NOUVEAU REPORTER SA DECISION A DECLARE M. GUNDELACH A LA PRESSE. EN D'AUTRES MOTS, LE CONSEIL NE POURRA ADOPTER DE SOLUTION INTERIMAIRE QU'A L'UNANIMITE, CE QUI SEMBLE FORT DIFFICILE.

(A SUIVRE)

AMITIES,

M. SANTARELLI,  
NNNN

NNNN

NOTE BIO (78) 29 SUITE 4 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M.LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

-----  
CONSEIL AGRICOLE SPECIAL  
-----

LE CONSEIL AGRICOLE SPECIAL S'EST TERMINE MARDI, VERS 14 HEURES, PAR UN ACCORD UNANIME SUR UNE PROPOSITION DE COMPROMIS DE LA COMMISSION SUR LA DEVALUATION DE LA LIVRE VERTE. CE COMPROMIS DONNE SATISFACTION A LA GRANDE-BRETAGNE PUISQU'IL PREVOIT UNE DEVALUATION DE 7,5 0/0, TOUT EN EXPRIMANT LES RESERVES DE LA RFA, DE LA BELGIQUE ET DES PAYS-BAS A L'EGARD DE L'ATTITUDE BRITANNIQUE AU SUJET DES PRIX AGRICOLES DE LA PROCHAINE CAMPAGNE. EN EFFET, UNE PARTIE DE LA DEVALUATION NE POURRA ENTRER EN VIGUEUR QU'APRES L'ACCORD DU CONSEIL SUR LES PRIX AGRICOLES. LA DECISION DU CONSEIL PREVOIT :

1. UNE DEVALUATION DE 5 0/0 A PARTIR DU 1.2.1978 POUR LA VIANDE PORCINE ET LA VIANDE BOVINE.

2. UNE DEVALUATION SUPPLEMENTAIRE DE 2,5 0/0 POUR LES MEMES PRODUITS ENTRANT EN VIGUEUR EN MEME TEMPS QUE LA DECISION SUR LES PRIX AGRICOLES 1978/79.

3. POUR TOUS LES AUTRES PRODUITS, UNE DEVALUATION DE 7,5 0/0 A PARTIR DU DEBUT DE LEURS CAMPAGNES RESPECTIVES.

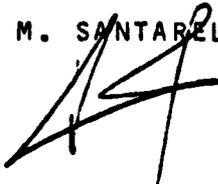
LE MINISTRE ALLEMAND, M. ERTL, A DECLARE QU'IL NE LUI AVAIT PAS ETE FACILE DE DONNER SON CONSENTEMENT PARCE QUE, SELON LUI, 'LA COMMUNAUTE AVAIT, CES DERNIERS TEMPS, BEAUCOUP TRAVAILLE POUR DES INTERETS NATIONAUX ET NON POUR DES INTERETS COMMUNAUTAIRES'. 'LA COMMUNAUTE RESSEMBLE BEAUCOUP A UN MENU DE RESTAURANT OU CHACUN CHOISIT A SON GRE CE QUI LUI CONVIENT', A AJOUTE M. ERTL. IL A DONNE SON ACCORD A LA DEVALUATION DE LA LIVRE VERTE A LA CONDITION QUE TOUTES LES DELEGATIONS ENVISAGENT LA FIXATION DES PRIX 'SANS RESERVES ET SANS PREJUGES' POUR TROUVER 'UNE SOLUTION EQUITABLE POUR LA COMMUNAUTE ET POUR TOUS LES PAYS CONCERNES'. AUCUNE AUTRE DELEGATION N'A PRIS LA PAROLE POUR COMMENTER L'ACCORD INTERVENU.

A CAUSE DE LA DEVALUATION DE 5 0/0, LE TAUX DE LA LIVRE VERTE DEVIENDRA : 1 LIVRE = 1,6194 UC (ACTUELLEMENT 1,70463 UC) OU 1 UC = 0,617513 LIVRE (ACTUELLEMENT 0,586638 LIVRE). LA DEVALUATION DE 7,5 0/0 MODIFIERA LES TAUX DE LA MANIERE SUIVANTE : 1 LIVRE = 1,57678 UC OU 1 UC = 0,634204 LIVRE. LA DEVALUATION DE 5 0/0 REDUIRA LES MONTANTS COMPENSATOIRES DE 6,5 POINTS ET AUGMENTERA LES PRIX GARANTIS EXPRIMES EN LIVRES DE 5,263 0/0. LES CONSEQUENCES D'UNE DEVALUATION DE 7 0/0 SERONT : UNE AUGMENTATION DES PRIX GARANTIS DE 8,1 0/0 ET UNE DIMINUTION DES MCM DE 9,8 POINTS. LES MCM BRITANNIQUES ACTUELS SONT DE 29,2 0/0////

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 31.1.78 X X

M. SANTARELLI



XXX

346616

LES ECONOMIES POUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE DECOULANT DE LA DEVALUATION DE 7,5 O/O SONT ESTIMEES A 190 MILLIONS D'UNITES DE COMPTE EUROPEENNES (MUCE) POUR UNE PERIODE DE 12 MOIS.

CET APRES-MIDI, A PARTIR DE 16 HEURES, LES MINISTRES DE LA PECHE POURSUIVront LEURS TRAVAUX DANS LE BUT DE TROUVER UN COMPROMIS SUR UN REGIME TRANSITOIRE. LE PRESIDENT DANOIS, M. DALSLAGER, A FAIT UN APPEL AUX MINISTRES AFIN QU'ILS FASSENT LE MAXIMUM POSSIBLE POUR SORTIR DE LA SITUATION PRESENTE QU'IL A QUALIFIEE DE TRES SERIEUSE.

(A SUIVRE)

AMITIES,

M. SANTARELLI,

■■■■

N.B. : VEUILLEZ LIRE SOUS LE POINT 2. "UNE DEVALUATION SUPPLEMENTAIRE DE 2,5 O/O POUR LES MEMES PRODUITS ET UNE DEVALUATION DE 7,5 O/O POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS ENTRANT EN VIGUEUR EN MEME TEMPS QUE LA DECISION SUR LES PRIX AGRICOLES 1978/79."

NNNN

NNNN

NOTE BIO (78) 29 SUITE 5 ■■■■■■ AUX BUREAUX NATIONAUX  
 C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
 ET A M. OPITZ, DG 8

CONSEIL PECHE

C'EST LA CRISE. TELLE ETAIT LA REACTION GENERALE SUITE AU REFUS BRITANNIQUE DE SE RALLIER A UN COMPROMIS SUR LE REGIME INTERNE DE LA PECHE. CE COMPROMIS AURAIT PERMIS LA DEFINITION D'UN REGIME TRANSITOIRE POUR 1978 CONSTATANT L'ACCORD SUR LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION TOUT EN LAISSANT DE COTE LES POINTS QUI GENAIENT LA DELEGATION BRITANNIQUE ET QUI AURAIENT FAIT L'OBJET DE NEGOCIATIONS ULTERIEURES. M. SILKIN A MAINTENU SON OPPOSITION MALGRE L'UNANIMITE ATTEINTE PAR LES HUIT AUTRES DELEGATIONS ET MALGRE LES APPELS PRESSANTS QU'ELLES LUI ADRESSAIENT. LA RAISON PRINCIPALE INVOQUEE PAR M. SILKIN EST L'ABSENCE DE ZONE COTIERE PREFERENTIELLE POUR LES PECHEURS BRITANNIQUES. COMME IL L'A DIT DEVANT LA PRESSE, LE REGIME PROVISOIRE PROPOSE CONSTITUAIT LA PREFIGURATION D'UN REGIME DEFINITIF QU'IL NE POUVAIT PAS ACCEPTER.

LA DECEPTION A ETE GRANDE. PLUSIEURS DELEGATIONS ONT RAPPELE LES NOMBREUX MOIS DE NEGOCIATIONS QUI ONT PERMIS L'ACCORD ENTRE LES 'HUIT', Y COMPRIS L'IRLANDE DONT LA POSITION ETAIT AU DEBUT, TRES ELOIGNEE DE CELLE DES AUTRES ETATS. L'ECHEC DU REGIME INTERNE N'EST PAS SEULEMENT GRAVE VIS-A-VIS DE NOS PROPRES PECHEURS MAIS IL PEUT AVOIR DES REPERCUSSIONS SUR LES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS AU SUJET DES DROITS DE PECHE. DEVANT CETTE SITUATION, M. GUNDELACH A EXPRIME LES PROFONDS SOUCIS ET REGRETS DE LA COMMISSION. IL A AJOUTE QUE 'LA COMMUNAUTE DEVRA, EN FIN DE COMPTE, SE METTRE D'ACCORD SUR UNE POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE. ELLE NE POURRAIT, SANS CELA, RESTER UNE COMMUNAUTE AU SENS DU TRAITE'.

M. GUNDELACH A CEPENDANT SOULIGNE QUE L'ABSENCE D'ACCORD SUR UNE POLITIQUE DE PECHE EN BONNE ET DUE FORME NE SIGNIFIE PAS LE VIDE JURIDIQUE. LES REGLES DU TRAITE ET LES PRINCIPES COMMUNAUTAIRES S'APPLIQUENT ET DEVRONT ETRE OBSERVES PAR TOUS LES PAYS. EN CE QUI CONCERNE LES MESURES NATIONALES DE CONSERVATION ET DE GESTION DES RESSOURCES QUI SERONT SANS DOUTE PRISES APRES L'EXPIRATION, LE 31 JANVIER, DES MESURES COMMUNAUTAIRES TRANSITOIRES, M. GUNDELACH A RAPPELE LES OBLIGATIONS QUI DECOULENT DU TRAITE ET QUI ONT ETE EXPLICITEES DANS L'ACCORD DE LA HAYE DU 3 NOVEMBRE 1976. LES MESURES NATIONALES DEVRONT ETRE :

1. STRICTEMENT NECESSAIRES POUR LA CONSERVATION
2. NON-DISCRIMINATOIRES
3. CONFORMES AU TRAITE////

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 1.2.78 X X

M. SANTARELLI



XXX

346618

LES ETATS MEMBRES DEVRONT, DE PLUS, CHERCHER L'AUTORISATION DE LA COMMISSION POUR DE TELLES MESURES. LA COMMISSION VEILLERA A CE QUE CES OBLIGATIONS SOIENT RESPECTEES PAR LES ETATS MEMBRES, A DECLARE M. GUNDELACH. IL A ENSUITE DEMANDE QUE CHACUNE DES DELEGATIONS LUI DONNE L'ASSURANCE, EN SEANCE, D'OBSERVER CES REGLES DE MANIERE STRICTE "POUR EVITER LA DEGRADATION D'UNE SITUATION DEJA DIFFICILE". CETTE ASSURANCE LUI A ETE DONNEE PAR TOUTES LES DELEGATIONS, Y COMPRIS LA GRANDE-BRETAGNE. LES "HUIT" SE SONT, DE PLUS, ENGAGES A BASER LEURS EVENTUELLES MESURES NATIONALES SUR LE COMPROMIS RELATIF AU REGIME TRANSITOIRE. POUR 1978.

L'ABSENCE D'ACCORD SUR UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE INTERNE NE SIGNIFIE DONC PAS QUE LES ETATS MEMBRES PEUVENT REPRENDRE LEUR LIBERTE. LES PRINCIPES ENONCES PAR M. GUNDELACH DONNENT A LA COMMISSION DES MOYENS CONCRETS POUR RAPPELER A L'ORDRE DES ETATS MEMBRES QUI NE LES OBSERVERAIENT PAS. LA CONDAMNATION PAR LA COUR DE JUSTICE DES MESURES DISCRIMINATOIRES IRLANDAISES EN MAI 1977 EN EST UN EXEMPLE (VOIR DOSSIER PECHE : P-4 DE JANVIER 1978 PAGE 9). BEAUCOUP DE QUESTIONS ONT ETE POSEES SUR LA PORTEE ■■■ PRATIQUE DE LA PARTIE DE LA RESOLUTION DE LA HAYE QUI STIPULE QUE LES ETATS MEMBRES DOIVENT "CHERCHER" L'AUTORISATION DE LA COMMISSION. DOIVENT-ILS EGALEMENT "OBTENIR" CETTE AUTORISATION ? SELON LES JURISTES, LA REPOSE DOIT ETRE NEGATIVE. ILS AJOUTENT CEPENDANT QUE LES PROJETS DE MESURES NATIONALES DEVRONT ETRE NOTIFIES A LA COMMISSION ET QUE CELLE-CI DOIT POUVOIR DISPOSER, AVANT LEUR APPLICATION, DU TEMPS NECESSAIRE POUR L'EXAMEN, Y COMPRIS LES CONSULTATIONS AVEC LE OU LES PAYS CONCERNES. PLUS IMPORTANT QUE CETTE QUESTION PARAIT CEPENDANT LE DROIT, VOIRE L'OBLIGATION, DE LA COMMISSION DE FAIRE OBSERVER LES PRINCIPES COMMUNAUTAIRES COMME INDIQUE CI-DESSUS.

(A SUIVRE)

AMITIES,

M. SANTARELLI  
NNNN

NNNN

NOTE BIO (78) 29 SUITE 6 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

-----  
CONSEIL PECHE : CONFERENCE DE PRESSE DE M. GUNDELACH  
-----

AUSSI LONGTEMPS QUE LE ROYAUME-UNI N'INDIQUERA PAS CLAIREMENT  
CE QU'IL SOUHAITE, AUCUN PROGRES SUR LE REGIME INTERNE DE LA PE-  
CHE NE SERA POSSIBLE ET AUCUNE DISCUSSION NE POURRA ETRE REPRISE  
A DECLARE M. GUNDELACH AU COURS DE LA CONFERENCE DE PRESSE QU'IL  
A DONNEE AUJOURD'HUI. M. SILKIN AURAIT RECONNU QUE LES PROPOSI-  
TIONS DE LA COMMISSION CONTIENNENT BEAUCOUP D'ELEMENTS DE GRANDE  
VALEUR. IL AURAIT CEPENDANT DEMANDE "QUELQUE CHOSE DE PLUS"  
EN LAISSANT AUX AUTRES LE SOIN DE DEVINER CE QUE CE "QUELQUE  
CHOSE" POURRAIT ETRE. DANS CETTE SITUATION OU HUIT DELEGATIONS  
ONT ACCEPTE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, LA NEUVIEME AVAIT  
AU MOINS L'OBLIGATION D'ETRE NE FUT-CE QU'UN PEU PLUS CONCRETE  
A AJOUTE M. GUNDELACH.

IL A SOULIGNE L'IMPORTANCE DE L'ACCORD DES HUIT, RENDU POSSIBLE  
GRACE AUX SACRIFICES DE TOUT LE MONDE, ET DU FAIT QUE L'IRLANDE  
AVAIT PU SURMONTER TOUTES SES DIFFICULTES INITIALES. LE REFUS  
BRITANNIQUE L'A FORT DECU. UNE POLITIQUE COMMUNE EST  
VITALE POUR LE SECTEUR DE LA PECHE, POUR NOS RELATIONS AVEC LES  
PAYS TIERS ET POUR LA CREDIBILITE DE LA COMMUNAUTE ELLE-MEME. EN  
CE QUI CONCERNE LES MESURES NATIONALES EVENTUELLES, M. GUNDELACH  
A RAPPELE LES PRINCIPES MENTIONNES DANS LA SUITE 5 DE CETTE NOTE  
BIO. IL A AJOUTE QUE, SUR LE PLAN EXTERNE, AUCUN DES PAYS MEMBRES  
NE POURRA NEGOCIER INDIVIDUELLEMENT AVEC DES PAYS TIERS, CECI  
ETANT DE LA RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE.

NOUS PRECISONS QUE L'ECHEC SUR LE REGIME INTERNE DOIT, EN PRIN-  
CIPES, NE PAS AVOIR DE REPERCUSSIONS SUR LES RELATIONS AVEC LES  
PAYS TIERS. LE CONSEIL A APPROUVE, HIER SOIR, LA PROLONGATION,  
POUR LE MOIS DE FEVRIER, DES DROITS DE PECHE, DANS LES EAUX COM-  
MUNAUTAIRES, POUR LA SUEDE, LA NORVEGE, LES ILES FEROE ET L'ES-  
PAGNE. IL A EGALEMENT ARRETE LES DROITS DE PECHE, DU 1.2.78 AU  
31.5.78, DE PLUSIEURS PAYS TIERS DANS LA ZONE DE 200 MILLES AU  
LARGE DES COTES DU DEPARTEMENT FRANCAIS DE LA GUYANE. EN CE QUI  
CONCERNE LES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS CONCERNANT LES  
DROITS DE PECHE RECIPROQUES POUR LE RESTE DE L'ANNEE 1978 (NOR-  
VEGE, ILES FEROE, SUEDE, ETC.), CELLES-CI CONTINUERONT AU MOIS  
DE FEVRIER SUR LA BASE D'UN MANDAT DE NEGOCIATIONS DONT LA COM-  
MISSION DISPOSE DEPUIS LONGTEMPS. LA COMMISSION ESPERE POUVOIR  
LES CONCLURE AU COURS DE CE MOIS EN VUE DE SOUMETTRE DES PRO-  
JETS D'ACCORDS AU CONSEIL DES MINISTRES. S'IL N'Y A DONC PAS  
DE REPERCUSSIONS DIRECTES, IL N'EN EST PAS MOINS VRAI QUE L'ECHEC  
D'HIER A AFFAIBLI LA POSITION DE NEGOCIATION DE LA COMMUNAUTE///

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 1.2.78 X X

M. SANTARELLI



XXX

346619

VIS-A-VIS DES PAYS TIERS.

NOUS VOUS ENVOYONS, PAR COURRIER, LE TEXTE DU COMPROMIS ADOPTE  
PAR HUIT DELEGATIONS AINSI QUE LES DOCUMENTS ■■AUQUELS IL SE  
REFERE.

DEVALUATION DE LA LIVRE VERTE : EN RAISON DE ■ DELAIS TROP COURTS  
L'INTRODUCTION DE CETTE MESURE N'A PAS ETE POSSIBLE POUR LE 1ER  
FEVRIER. ELLE ENTRERA DONC EN VIGUEUR LE 2 FEVRIER.

AMITIES,

M. SANTARELLI,  
NNNN

NNNN